

Protocole de certification



BNQ 3221-900/2013

Tuyaux et raccords compacts en fonte ductile et pièces moulées en fonte grise ou en fonte ductile pour travaux de génie civil – Protocole de certification



Cette page est laissée intentionnellement vierge.

BNQ 3221-900/2013

Tuyaux et raccords compacts en fonte ductile et pièces moulées en fonte grise ou en fonte ductile pour travaux de génie civil – Protocole de certification

Ductile-Iron Pipe and Compact Fittings, and Gray-Iron or Ductile-Iron Castings for Civil Engineering Works – Certification Protocol



ICS : 03.120.20; 23.040.10; 23.040.99; 77.140.80

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7
[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

PREMIÈRE ÉDITION — 2013-10-03

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

© BNQ, 2013

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré en consultant un comité d'élaboration du protocole de certification formé des membres suivants :

| | |
|---------------------------------------|--|
| BEAUDOIN, Pierre L. | Fonderie Laperle, div. des Fonderies Bibby Sainte-Croix inc. |
| DANIS, Isabelle | Mueller Canada inc. |
| DE AGOSTINIS, Normand | Association de recherche sur les tuyaux en fonte ductile (DIPRA) |
| DUCHESNEAU, Guillaume | Ville de Québec |
| LAROCHE, Jean-François | Fonderie Laroche ltée |
| MEILLEUR, Alexandre | Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) |
| PHARAND, Jacques | Ville de Montréal |
| RAMIREZ-ORTEGA, Marjorie | Ministère des Transports du Québec (MTQ) |
| ST-LAURENT, Serge | Tuyauteries Canada ltée |
| HOUDE, Benoit (responsable de projet) | Bureau de normalisation du Québec (BNQ) |

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

SOMMAIRE

| | Page | |
|------------|--|---|
| 1 | OBJET | 1 |
| 2 | RÉFÉRENCES NORMATIVES | 1 |
| 3 | DÉFINITIONS | 2 |
| 4 | EXIGENCES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION | 4 |
| 5 | RÈGLES DE PROCÉDURE DE CERTIFICATION | 4 |
| 5.1 | RÈGLES DE PROCÉDURE GÉNÉRALES | 4 |
| 5.2 | DEMANDE DE CERTIFICATION | 5 |
| 5.3 | EXAMEN DES DOCUMENTS DU FABRICANT | 5 |
| 5.4 | VISITE DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CERTIFICATION | 5 |
| 5.5 | DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ | 5 |
| 5.6 | CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ | 6 |
| 5.7 | VISITES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUES | 6 |
| 5.8 | RENOUVELLEMENT D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ | 6 |
| 5.9 | AJOUTS À LA PORTÉE D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ | 6 |
| 6 | DÉMARCHE D'ATTESTATION DE PRODUITS | 6 |
| 7 | MARQUAGE | 7 |
| 7.1 | EXIGENCES GÉNÉRALES | 7 |
| 7.2 | EXIGENCES PARTICULIÈRES | 7 |
| 7.3 | MARQUE DE CONFORMITÉ | 7 |
| ANNEXE A — | RÉFÉRENCE INFORMATIVE | 8 |

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

TUYAUX ET RACCORDS COMPACTS EN FONTE DUCTILE ET PIÈCES MOULÉES EN FONTE GRISE OU EN FONTE DUCTILE POUR TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL — PROTOCOLE DE CERTIFICATION

1 OBJET

Le présent document a pour objet d'établir un protocole de certification pour les tuyaux et les raccords compacts en fonte ductile et les pièces moulées en fonte grise ou en fonte ductile (cadres, grilles, tampons, trappes de puisard et bouches à clé) pour travaux de génie civil selon les exigences des normes AWWA C153, NQ 3221-500 et NQ 3623-085.

NOTE — La norme AWWA C153 sur les raccords compacts en fonte ductile est publiée en anglais seulement. La norme NQ 3221-500 sur les cadres, grilles, tampons, trappes de puisard et bouches à clé en fonte grise ou en fonte ductile pour travaux de génie civil est publiée en français seulement. La norme NQ 3623-085 sur les tuyaux en fonte ductile pour canalisations d'eau sous pression est publiée séparément en français et en anglais. En cas de divergence, l'interprétation s'appuiera sur la version française.

Le présent document s'adresse aux fabricants désireux de voir reconnaître par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) la conformité de leurs produits.

Il importe de prendre note qu'au moment de la publication du présent protocole, le document *Exigences de certification AWWA C153* n'était pas publié. C'est seulement lorsque ce dernier document sera publié que le programme de certification AWWA C153 du BNQ pourra être offert. L'utilisateur est invité à communiquer avec le service à la clientèle du BNQ pour connaître la date de publication du document.

2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

Il convient de prendre note que, dans le présent document, une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.